Revue d'histoire de l'Amérique française

Revue d'histoire de l'Amérique française

Une mission tragique aux Illinois Chiniquy et les Oblats

G. Carrière, o.m.i.

Volume 8, numéro 4, mars 1955

URI: https://id.erudit.org/iderudit/301678ar DOI: https://doi.org/10.7202/301678ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé) 1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Carrière, G. (1955). Une mission tragique aux Illinois : chiniquy et les Oblats. Revue d'histoire de l'Amérique française, 8(4), 518-555. https://doi.org/10.7202/301678ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1955

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

UNE MISSION TRAGIQUE AUX ILLINOIS

CHINIQUY et les OBLATS

L'histoire du travail des Oblats dans la région de Chicago est intimement liée à l'histoire de M. Charles Chiniquy, prêtre catholique, curé du diocèse de Québec, grand apôtre de la tempérance, ancien novice chez les Oblats de Marie Immaculée, prêtre colonisateur au Bourbonnais et finalement apostat.

Charles Chiniquy est né le 30 juillet 1809 et fut ordonné prêtre le 21 septembre 1833. On le trouve à Beauport en 1838 et curé à Kamouraska en 1842. Sa prédication de la tempérance le rendit fameux dans tout l'Est du Canada et lui avait fait donner le surnom de Père Mathieu du Canada, par comparaison avec un célèbre Capucin irlandais. Le 19 octobre 1851, il obtenait son exeat de l'archidiocèse de Québec. Il se rendit aux Illinois où il essaya d'attirer des colons canadiens. C'est là qu'il quitta la foi catholique. Il mourut à Montréal le 16 janvier 1899, sans avoir renié ses erreurs.

1. — Charles Chiniquy et les Oblats.

La première relation entre l'abbé Chiniquy et les Oblats nous est connue par une lettre du Père Jean-Baptiste Honorat, premier supérieur des Oblats au Canada, à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sidyme et coadjuteur de Québec, le 18 septembre 1844. Le Père Honorat annonce au coadjuteur qu'en revenant de Bytown et de Kingston à Longueuil, il a trouvé sa lettre du 1er septembre ainsi que celle de M. Chiniquy qui pense que l'automne n'est pas le temps propice à une retraite à Kamouraska. Le Père ajoute qu'il n'a pas cru devoir écrire de nouveau à ce Monsieur et qu'il pensait suffisant de faire parvenir la lettre de M. Chiniquy à l'évêque pour que celui-ci fît le nécessaire.²

C'est du diocèse de Québec que l'abbé Chiniquy demandera son admission dans la Congrégation. Il écrivait le 13 août 1846, au Père

^{1.} Le Père Theobald Mathew, né à Thomastown (Tipperary) le 10 octobre 1790, fondateur de la société de tempérance en 1838 et décédé à Queenstown le 8 décembre 1856. Lexicon Cappuccinum promptuarium historici-bibliographicum ordinis fratrum Minorum Cappucinorum (1525-1950), (Brindisi, 1951), col. 1685.

2. Archevêché de Québec, PP. O. I, 10.

Joseph-Eugène-Bruno Guigues, provincial des Oblats en Canada, une lettre qui ne laisse voir que de bons sentiments:

Depuis longtemps, je désirais aller me jeter à vos pieds, pour vous prier de m'admettre dans votre sainte maison. Je n'en ai été empêché que par la vue de mes péchés, qui me rendent indigne d'une si grande faveur. Mais aujourd'hui que j'ai fait agréer mes voeux par mon supérieur Mgr l'archevêque de Québec, je passe sur toute autre considération pour vous conjurer de me recevoir au nombre de vos enfants; afin qu'après avoir pleuré mes péchés je puisse, mieux que jusqu'à ce jour, travailler à mon salut et à celui de mes frères. Une réponse, s'il vous plaît, par la première poste. Je vous demande le plus grand secret.³

Le Père Charles Bournigalle 4 affirme que le Père Guigues n'acceptait "le pauvre dévoyé qu'à titre d'essai et lui imposait des conditions que l'on ne prend pas pour les sujets que l'on tient à garder". Le provincial lui parle même de prolonger les jours d'épreuve et de l'expatrier. "C'était bien le sacrifice le plus pénible," ajoute le Père Bournigalle, pour cet homme habitué à recevoir les félicitations et les hommages de ses concitoyens.

La lettre du Père Guigues est datée du 22 août. Chiniquy ne tarde pas à répondre. Par une lettre du 25 août 1846, il exprime toute sa reconnaissance pour la réponse du Provincial, ainsi que son amour pour le Dieu des miséricordes qui l'a inspirée. Il ira partout où le Père Guigues le voudra:

Je me suis perdu en faisant ma volonté. Je veux me sauver, et faire la volonté de Dieu qui me sera manifestée par vous, Monsieur, que je regarde, depuis ce moment, comme mon Père et mon guide dans la voie du salut. Que voulezvous que je fasse de mon ménage? de ma bibliothèque? cheval et voitures? Tout cela est à vous. Je n'en disposerai que d'après vos ordres. Vais-je tout distribuer aux pauvres, suivant ma première pensée? ou l'emmenerai-je avec moi à Longueuil? J'attends vos ordres.⁵

^{3.} C. Bournigalle, O.M.I., [Notes sur la province du Canada], 59; Manuscrit conservé aux Archives générales O.M.I., Rome.

^{4.} Ibid., 59.
5. Archives provinciales, O.M.I., dossier Charles Chiniquy. Dans une lettre à Monseigneur Bourget, 24 novembre 1847, citée ci-après, il semble regretter cette distribution aux pauvres.

Jusque là nous ne trouvons en l'abbé que d'excellentes dispositions. Trois jours plus tard, c'est à Monseigneur Bourget qu'il ouvre son coeur.

Je n'oublierai jamais le moment si solennel, où étant sur le point de prendre congé de Votre Grandeur, vous me dites, inspiré par l'esprit de Dieu. "Mr. Chiniquy, vous n'êtes pas dans la voie où Dieu vous veut. Vous avez quelque chose à faire pour mieux travailler à votre salut et à la gloire de Dieu."

Vous n'étiez alors, Monseigneur, que l'Echo d'une voix qui tantôt terrible comme la foudre, tantôt douce comme une voix du ciel, se faisait entendre depuis longtems au fond de mon âme.

Après bien des combats et des résistances, le Dieu des Miséricordes a remporté la victoire contre moi. Monsieur le Supérieur des Pères Oblats vient de répondre à la prière que je lui ai faite de me donner rang parmi ses enfants malgré ma grande indignité; il a la charité de me recevoir.

Monseigneur l'Archevêque de Québec, qui connaît mieux que personne ma vie peu ecclésiastique, me permet, sans peine, d'embrasser un état où il me sera plus facile de travailler à mon salut et à celui de mes frères.

Je n'ai donc plus qu'à me jeter aux pieds de Votre Grandeur, pour la conjurer de prier le Dieu des miséricordes de me pardonner les fautes sans nombre que j'ai commises dans ma vie de curé (fautes qui méritent des larmes de sang) et de m'accorder la grâce d'être bon Oblat de Marie.'

Le même jour, le 28 août, il écrit de nouveau au Provincial :

Mon cher M. le Supérieur,

Vous avez eu la bonté de m'informer qu'il pouvait arriver que vous m'envoyassiez faire mon noviciat en France. Si vous désirez connaître ma pensée à ce sujet, la voici. Il me semble que je serais infiniment mieux en France qu'au Canada parce que, 1° je ne serai distrait par personne, je n'aurai pas comme

^{6.} M. Chiniquy a été accusé de fautes graves avant son entrée chez les Oblats. La lettre de Mgr l'Archevêque à Mgr Guigues, avril 1848, citée à la note 31, semble donner raison à cette rumeur. Aucune enquête canonique n'a cependant été faite et il n'est pas impossible qu'après sa défection on ait été porté à exagérer ses fautes.

^{7.} St-Louis de Kamouraska, 28 août 1846; Archevêché de Montréal, dossier Chiniquy.

ici mille parents ou amis qui viendront m'arracher à ma sainte, chère et désirée solitude. J'aurai en France (à ce qu'il me semble) plus de facilité pour étudier la théologie, l'écriture sainte et toutes les sciences qui font les bons prêtres, sciences que j'ignore de la manière la plus lamentable... Mais je crains bien de commettre une imprudence en vous parlant ainsi. Dites-le-moi s.v.p. et pardonnez-moi. Je sais que je n'ai d'autre chose à faire que de vous obéir, et c'est ce qui fait ma joie et mon bonheur, car je sais qu'en faisant votre volonté, je ferai celle de Dieu... Vous me dites dans votre dernière lettre qu'il pourrait se faire que vous exigiez plus d'un an de noviciat de ma part. C'était aussi la première grâce que le bon Dieu m'avait inspiré de vous demander la première fois que j'aurais le bonheur d'être à vos pieds. Sous tous les rapports j'ai besoin de plusieurs années de retraite, d'étude et de pénitence et c'est ce dont vous serez convaincu lorsque vous me connaîtrez mieux. Ora pro indigno filio.8

Charles Chiniquy entra donc au noviciat de Longueuil le 28 octobre 1846,° apparemment avec les meilleurs sentiments. Le Codex historicus de la maison du noviciat écrit avec enthousiasme, ce qui prouve que le chroniqueur ne connaissait pas toutes les circonstances de son entrée: "Le vingt-huit octobre, fête de St Simon et de St Jude, Mr Chiniquy, surnommé le Père Mathieu du Canada, commence solennellement son noviciat. — C'est le premier sujet que nous fournit l'archevêché de Québec. — Cette acquisition en pronostique d'autres. — C'est au moins un beau et magnifique commencement." Les Oblats désiraient depuis si longtemps des vocations de Québec.

Les journaux ne manquèrent pas de signaler l'événement. Le 10 octobre 1846, le *Journal de Québec*, dans une nouvelle datée de Kamouraska, annonce que les paroissiens ont présenté une adresse à M. Chiniquy qui a commencé son noviciat à Montréal dans la société des Oblats de Marie Immaculée.

Il semble bien que le noviciat du Père Chiniquy fut assez normal, dans les débuts du moins. Lui-même se dit très heureux si l'on peut en juger par une lettre qu'il adresse le 6 décembre 1846, à son ami, M. Cazeau, Vicaire général de Québec.

^{8.} C. Bournigalle, O.M.I., Op. cit., 59.
9. Dans son ouvrage Fifty Years in the Church of Rome (Toronto, 1887), 431,
Chiniquy affirme qu'il entra chez les Oblats "On the first Sabbath of November 1846".
10. Codex à la date du 28 octobre 1846.

Mon cher Cazeau,

Je m'attendais bien que tu ne manquerais pas de me donner une bonne leçon sur ma paresse à écrire. Et en bon moine je reçois avec tout le respect et la soumission possible la semonce de mon Supérieur prenant bien la résolution de réparer ma faute et de ne plus pécher à l'avenir. ... Je suis pourtant un peu moins coupable que tu ne penses. Au moment où je t'écrivais, j'étais en travail. Il s'agissait d'achever d'enfanter la 2e édition du livre bleu. Or tu sauras que ce n'est pas drôle du tout d'être en travail, et qu'on n'a jamais grand'chose à dire dans ces moments-là. Mais me voilà à peu près délivré... D'ailleurs, quelques jours auparavant, j'avais écrit à notre commun ami Mr le curé de Québec, et il me semblait que je lui avais demandé de te passer ma lettre. Mais peut-être l'a-t-il trouvée si simple qu'il a jugé que ça ne valait pas la peine de t'en donner communication... Toujours, tu veux savoir comme je me trouve dans ma nouvelle position . . . Et c'est un vrai bonheur pour moi de pouvoir te le dire... Figure-toi un pauvre misérable battu par douze ans de tempête furieuse. Mille fois il a été poussé par les écueils, mille fois sa frêle barque faisant eau de tous côtés a été sur le point de sombrer. Ses voiles sont déchirées en lambeaux, son gouvernail ne tient plus que par un clou . . . Il est au loin sur la mer, son compas ne vaut pas grand'chose, le ciel est toujours couvert de nuages, l'horizon gros de tempête . . . Mais voilà qu'un vent favorable le pousse vers la terre. Il rentre au port. Voilà ma position . . . J'ai point de tempêtes, point d'orages, et presque pas d'écueils à craindre. Dans le silence du cloître tout est serein, tout est calme, tous est bon à l'âme... Lorsqu'on débarque du vaisseau après quelques jours de gros vents, une certaine illusion fait qu'on se croit encore sur l'eau, et on se sent encore comme balancé sur la lame. Il en est ainsi lorsqu'on quitte le monde pour la solitude. Les secousses qu'on y a éprouvées, les agitations, les affaires, les jouissances du monde ont donné comme un branle à l'âme. Ca trouble, ça fatigue pendant quelques jours. Mais à mesure que ces bruits, ces secousses s'éloignent et s'appaisent, les distractions se dissipent, les attaches se brisent les unes après les autres — et bientôt l'âme se trouve dans un calme délicieux . . . Les sacrifices autrefois les plus pénibles deviennent doux et légers. Le Bon Dieu à qui on ne pouvait presque pas penser même dans la prière, nous devient présent, et Sa Sainte présence remplit le coeur de joie — les livres saints qu'on ne lisait que comme un devoir à remplir, et

qu'on comprenait si peu, deviennent comme un soleil dont les rayons éclairent l'esprit et échauffent le coeur... Nos péchés dont la pensée et la vue ne faisaient presqu'aucune impression, font couler les délicieuses et amères larmes du repentir dans la solitude — on les voit dans leur véritable jour. En un mot Mon cher Ami, la solitude et le silence du cloître sont encore ce qu'elles ont toujours été, le séjour le plus beau pour tout homme, mais surtout pour le prêtre, qui ne veut s'occuper que de sa grande affaire. Le seuil en paraît noir, la porte de fer, franchissez le seuil, ouvrez la porte, pénétrez à l'intérieur — et vous êtes enchanté, ravi : car vous sentez que vous êtes à la porte du ciel! J'avais lu ces choses bien des fois, mais je n'aurais jamais cru qu'il serait donné à un grand pécheur comme moi, de connaître par son expérience ce qui en est — Je ne puis me lasser d'en bénir Dieu. Mille fois le jour, je lui dis : "Seigneur que vous êtes bon pour moi"!... Prie pour que je sois fidèle à ma vocation et que je marche sur les traces qui me sont montrées. J'ai sous les yeux tous les jours des exemples admirables de toutes les vertus, et il n'y a pas de livre ni de discours comme l'exemple pour aider à pratiquer la vertu. Si tous les Prêtres savaient ce que je sais, tu compterais bientôt plus de cinquante Oblats dans ce diocèse toujours prêts à se porter sur les points où tu les dirigerais soit pour relever les remparts qui s'écroulent, soit pour repousser l'ennemi qui s'avance à grand pas, soit pour arracher l'ivraie qui pousse dans plus d'un coin du champ du Père de famille. Je ne serai jamais de leur nombre. Ma tâche à moi, j'espère est de pleurer mes péchés, de réparer le temps perdu; et d'acquérir les vertus qui me manquent.

Prie pour ton ami

C. Chiniquy, pt.

Longueuil, 9 décembre 1846.''

Cette lettre est à retenir et à comparer avec celles que Chiniquy écrira après sa sortie. Le novice est donc heureux et se sent plein d'éloges envers sa nouvelle famille religieuse. Dans un post-scriptum, il ajoute encore quelques observations sur les Oblats. Il s'en fait même le propagandiste.

M. le Gr V. Mailloux veut aller dans la Baie des Chaleurs, ou se consacrer à prêcher des retraites, dis-tu. Dans

^{11.} Evêché de Sainte-Anne de la Pocatière, dossier : Kamouraska, II : 14.

ce dernier cas il ferait bien mieux de venir s'adjoindre à nous. S'il savait ce que la discipline donne de force, ce que l'union, l'entente, la charité, qui règnent dans une communauté multiplient les moyens de convertir les peuples! J'ai vu et expérimenté les deux manières de prêcher des retraites, et c'est pour cela que je suis ici aujourd'hui, et que Mr Mailloux et bien d'autres y seraient aussi bientôt s'il voulait y réfléchir un peu. Dis-lui cela sans gêne de ma part, s'il le faut... Cinq à six Oblats avec Mr Mailloux à leur tête renouvelleraient dans deux ans tout le diocèse de Québec. Mais que fera Mr Mailloux seul, ou ayant pour adjoints des prêtres qui comme un très grand nombre que j'ai vus et entendus, ne l'écoutent que pour le critiquer, l'épiloguer, et suivre au tribunal de la pénitence une manière différente de la sienne. Voilà de ces graves inconvénients qui disparaissent dans une communauté de prêtres réguliers. Il y a unité dans les discours, comme dans les coeurs. Il y a amour et charité partout. Et Dieu descend au milieu de ses ouvriers. Je ne dis pas que Mr Mailloux n'aura pas de succès, s'il reste seul. Mais je dis qu'il en aurait mille fois plus, et de bien plus solides, s'il consentait à ce que la Providence demande de lui, suivant moi, c.a.d. être la pierre fondamentale d'une maison d'oblat dans le D. de Québec. Dis-lui cela pour moi.

Nous avons vu par sa lettre que le Père Chiniquy travaillait à une seconde édition de son Manuel de Tempérance. Il signe alors C. Chiniquy, Ptre O.M.I., et les lettres d'approbation s'adressent à lui comme Oblat. On y trouve même sa photographie avec la croix, signe distinctif de la Communauté. La Congrégation ne semblait donc pas douter de lui. Le Journal de Québec, dans sa livraison du 12 janvier 1847, reproduisait le compte rendu de la Gazette:

M. Chiniquy est bien connu dans ce district comme l'heureux promoteur de la tempérance, où il a été curé; mais il s'est depuis retiré à Longueuil pour y joindre les Pères Oblats.¹²

Ce beau début ne durera pas; on déchantera un peu plus tard. L'agitation intempestive du novice à l'occasion de l'élévation du Père Guigues au siège épiscopal de Bytown fit mieux voir son véritable caractère. La vérité nous force cependant à dire, à sa décharge, qu'il

^{12.} Journal de Québec, 12 janvier 1847; le même journal publie des lettres des évêques au R.P. Chiniquy, O.M.I., le 14 janvier 1847.

ne fut pas le seul à regretter cette nomination. Dans une lettre de Mgr de Mazenod à Mgr Bourget le 23 octobre 1846,13 l'évêque de Marseille cite un passage d'une lettre du Père Allard qui considérait l'honneur confié au Père Guigues comme un coup très funeste porté aux établissements des Oblats en Canada:

Vous avez vu Mgr de Montréal. On vous aura sans doute fait part du projet d'ériger Bytown en Evêché et de placer sur ce nouveau siège quelqu'un des nôtres et probablement le p. Guigues. Eriger Bytown en Evêché n'est pas un avantage pour nous à moins qu'on y place quelqu'un de nos Pères, mais y mettre le p. Guigues est un grave dommage pour nos maisons du Canada qui dès lors, seront privées du seul père qui pouvait les diriger et les faire prospérer, et que vous ne pouvez pas remplacer convenablement..."

Cette lettre et plusieurs autres venues de Longueuil jetèrent le Fondateur des Oblats dans l'inquiétude et dans l'angoisse. Il ne faudra rien de moins que la sagesse de l'Evêque de Montréal pour le rassurer et lui faire donner enfin son consentement.

Chiniquy n'était donc pas seul à redouter cette promotion. La maison de Longueuil était en pleine effervescence. Il semble pourtant que Chiniquy y soit allé de beaucoup de vivacité; puis son statut de novice aurait dû l'engager à plus de modération. Mgr de Mazenod s'en ouvre à Mgr Bourget le 4 juin 1847:

Ah Monseigneur qui pourrait dire les chagrins et les angoisses que m'a fait éprouver ma confiance sans bornes à vos vues? Je n'ai pas reçu une lettre de Longueuil qui ne m'ait enfoncé plus avant le poignard dans le coeur. Il n'est pas jusqu'au novice Chiniquy qui n'ait voulu ajouter sa blessure à toutes les autres . . . 14

Si les lettres du Canada peinent le Supérieur Général, celle de Chiniquy l'abasourdit:

Est-ce l'influence exercée par cet impertinent M. Chiniquy, qui a osé m'écrire une lettre qu'il croyait très sensée, mais qui m'a prouvé qu'un pareil esprit ne ferait pas pour nous, et lui a valu un refus unanime de mon conseil pour son admission, est-ce dis-je cette influence qui les avait tous soulevés contre la mesure que vous aviez prise et que j'avais cru pou-

^{13.} Archevêché de Montréal, dossier : Oblats. 14. Ibid.

voir approuver malgré mes premières répugnances? Le fait est que j'ai été obligé de finir par écrire d'une manière très sévère pour faire cesser tout commérage. 15

Le novice Chiniquy, de l'avis du Conseil général, n'est donc pas apte à la vie d'Oblat. De son côté, Chiniquy semble encore heureux au noviciat à la fin de 1847. Mais peut-être est-il indécis comme le laisserait supposer sa lettre à Mgr Guigues, alors à Saint-Colomban où l'évêque se livre à l'étude de l'anglais avant son sacre:

Je ne connais pas encore le temps que le P. Allard fixera pour mon oblation, mais le plus tard sera le mieux. Je comprends tous les jours davantage combien de choses me manquent pour devenir un bon Oblat. Ce ne sera qu'en passant un long tems dans la solitude que je pourrai acquérir la perfection du bon religieux. Je suis heureux dans ma petite cellule avec mon crucifix et mes livres. Je ne voudrais pas changer la paix, la consolation, le vrai bonheur que j'y trouve pour tous les royaumes du monde. 16

Ses propos récents le troublent et le 27 octobre il essaie de réparer.

Ce qui me trouble le plus c'est que j'ai été si lent et si opiniâtre pour accepter un état de choses que je reconnais maintenant providentiel pour les populations disséminées le long de l'Ottawa et pour l'avantage de notre Société. J'éprouve un indicible regret pour les mille et mille choses désagréables que j'ai pensées et que j'ai dites à ce sujet. J'ai su que nous illions vous perdre; car Dieu seul sait combien je désire lemeurer toujours près de vous, surtout quand viendra le jour sù je devrai recommencer à combattre les combats du Seigneur.17

Le Père Bournigalle affirme que Mgr Guigues songea à renvoyer le novice sans faire éclat et sans le froisser. A cet effet il lui répondit que, vu le temps consacré à des occupations extérieures durant son noviciat, il se croyait en conscience obligé d'exiger de lui une nouvelle année d'épreuve, sachant que Chiniquy ne se soumettrait pas à cette nouvelle exigence et qu'ainsi il se retirerait.18

^{15.} Mazenod-Bourget, 12 février 1848; Archevêché de Montréal, dossier Oblats.

^{16.} C. Bournigalle, O.M.I., Op. cit., 60. 17. Ibid., 60.

^{18.} Ibid., 60.

Mgr Guigues obéissait ainsi à un ordre du Fondateur qui avait écrit le 27 septembre 1847 :

Quant à Chiniquy il a voulu voyager au neuvième mois de son noviciat. Tu sais qu'ayant appris ces faits et gestes je ne me donnerai pas la peine de lui demander de recommencer. [...] on a découvert qu'il a tenu au noviciat des propos incroyables qui ont tellement scandalisé les novices auxquels il s'adressait qu'ils avaient spécifié qu'ils se retireraient s'ils voyaient ce sujet admis dans la Congrégation. 19

Chiniquy répondit à Mgr Guigues une longue lettre où percent des sentiments peu dignes d'un novice, même d'un âge avancé, et où il donnait toute une liste de changements qu'il désirait voir introduits dans la Congrégation des Oblats au Canada. Il ajoutait:

Avec ces salutaires réformes, ça ne me coûterait pas de faire encore deux ans de noviciat pour avoir le bonheur d'être Oblat. Mais sans elles, j'aurais mille fois plus de chances de faire mon salut partout ailleurs que dans cet Institut, parce qu'il n'y aura jamais cette harmonie, cette confiance réciproque, cette sage subordination sans lesquelles le joug des règles est un insupportable fardeau.²⁰

L'ancien curé, entré chez les Oblats avec les plus beaux sentiments d'humilité, au moins apparente, se transformait donc en réformateur. Il ne devait rester que quelques jours de plus dans la maison du noviciat.

Malgré tout, il dit se plaire, dans une lettre à M. Cazeau datée du 14 novembre 1847:

Je te dirai, mon cher C. que la solitude a toujours de nouveaux charmes pour moi — et que je suis bien décidé à en jouir le plus longtemps possible. Comme j'ai été obligé plusieurs fois d'en sortir pendant l'année pour l'impression du Manuel, j'ai obtenu de pouvoir reprendre le temps perdu et de faire durer mon Noviciat plus que le temps ordinaire. Cette faveur, comme tu comprends, m'a été accordée sans peine par mes Supérieurs; car ils n'ont pas eu besoin d'avoir des yeux de Linx pour voir que ce n'était pas dans douze mois qu'ils rendraient sage l'ex-curé de Kamouraska...²¹

^{19.} Archives générales, O.M.I.

^{20. 27} novembre 1847; C. Bournigalle, O.M.I., Op. cit., 60.

^{21.} Evêché de Sainte-Anne de la Pocatière, dossier Kamouraska, II: 15.

Ceci est écrit 13 jours seulement avant sa lettre précitée à Mgr Guigues. La "faveur" qu'il prétend avoir obtenue de continuer son noviciat ne l'intéressait peut-être pas tellement!

Le novice quitta donc la congrégation sous la pression des autorités majeures,22 et non pas comme il le prétend cyniquement, dans son Fifty Years in the Church of Rome,23 à cause des scandales les plus ignominieux qui régnaient chez les Oblats en général, à Longueuil en particulier, comme d'ailleurs dans toutes les maisons religieuses du monde.

Selon son témoignage, il se retire le 1er octobre 1847 24 pour se réfugier chez son ami, M. le curé Brassard de Longueuil. Ici encore, sa mémoire ou son désir de se disculper lui fait fausser la vérité. La lettre précitée le montre bien. Le 24 novembre 1847, il est encore au noviciat, d'où il écrit à Mgr Bourget:

Le jour où il me faut prendre un parti sans retour est arrivé, et je sens plus que jamais une invisible répugnance à être Oblat.

Dieu ne m'appelle pas à vivre dans cet institut, car il m'aurait aplani les obstacles que j'y vois à mon salut, ou bien il m'aurait donné la force de les surmonter.

Cependant, il me semble que je suis appelé à l'état religieux... mais il me faudrait un institut où je ne visse pas certaines choses que je crois apercevoir trop clairement chez les Oblats, il me faudrait aussi certaines choses qui me manquent ici.25

Il désirerait un institut d'un autre genre, encore à former, et dont il donne les principaux caractères à Mgr Bourget. Enfin il demande

^{22.} Le 15 décembre 1847, ignorant sans doute encore le départ de Chiniquy, le Conseil Général décidait ce qui suit : "A ce propos le Révérendissime Père Général a cru devoir traiter définitivement la question du P. Chiniquy, prêtre du Diocèse de a cru gevoir traiter definitivement la question du P. Chiniquy, prêtre du Diocèse de Québec qui fait son noviciat à Longueuil. Ce Père paraît fort mécontent de la promotion du R.P. Guigues, au siège de Bytown, il a même écrit à ce sujet une lettre fort déplacée à Notre Révérendissime Supérieur Général. Depuis lors le mal n'a fait qu'empirer, au point qu'il n'est plus permis de le tolérer. Sur ces motifs et d'autres tout aussi graves le Conseil a unanimement voté pour son exclusion. Il a été résolu qu'on écrirait en conséquence au Rév. Père visiteur [provincial] du Canada."

23. Chapitre XLII: Noviciate in the Monastery of the Oblates of Mary Immaculate of Longueuil, 430.

24. Ibid 452

^{24.} Ibid., 452.

^{25.} Archevêché de Montréal, dossier Chiniquy. Le nationalisme n'est pas étranger à tout cela, et il exagère hors de toute proportion les petites misères qui pouvaient exister dans la maison du noviciat.

la permission de rentrer à l'évêché ou de se retirer chez le curé de Longueuil.

Mgr Bourget répond le 27 novembre qu'avant de lui donner du travail, il doit obtenir des lettres testimoniales de Mgr de Québec et son acte d'excorporation.

Le même jour, le Père Allard, maître des novices, donne avis à Mgr Bourget que le père Chiniquy vient de quitter la maison et qu'il a pris logement chez M. le curé de Longueuil. Chiniquy quitta donc le noviciat le 27 novembre ou dans les environs et non le 1er octobre.

Le 6 décembre 1847, Chiniquy avertit M. Cazeau de sa sortie et lui en donne les raisons. Tout est centré sur la nomination de Mgr Guigues à l'évêché de Bytown. Pourtant, à cette date encore, il manifeste de bons sentiments à l'endroit des Oblats:

Au reste, dit-il en terminant, je ne pourrai jamais assez bénir le Bon Dieu de la grâce qu'il m'a faite de me faire passer 14 mois dans la solitude, partagés entre la prière, l'étude et la méditation... Je suis chez Mr Brassard...²⁶

Le lendemain, l'ex-novice s'adresse à Mgr Guigues. Après des excuses sur son retard à lui annoncer la nouvelle, voulant qu'il l'apprît par un autre, Chiniquy avoue avoir bien prié et bien réfléchi, et pris la résolution dont le Père Allard lui aura parlé. Tout comme s'il était le seul responsable de son départ! Il ajoute:

J'ai vu dans les circonstances comme un avertissement du ciel que je n'étais pas appelé à avoir le bonheur d'être religieux oblat... Je n'oublie pas les exemples de piété, de zèle, d'héroïque dévouement dont j'ai été tant de fois l'heureux témoin.²⁷ Quoique je n'aie pas le bonheur de porter le nom d'Oblat je n'en conserve pas moins pour chacun des membres de l'Institut un amour tout fraternel, et je n'en aurai pas moins toute ma vie, pour vous Mr Rd Père, un respect et une reconnaissance toute filiale. En post-scriptum, il ajoute : Je vous prie de présenter mes saluts les plus affectueux à mon cher et bon Père Brunet.²⁸

^{26.} Archevêché de Québec, D. M. H.-263.

^{27.} Ceci concorde mal avec ses affirmations dans son Fifty Years in the Church of Rome, chapitre XLII.

^{28.} Archives provinciales O.M.I., dossier Charles Chiniquy. Il rencontrera plus tard son "cher et bon Père Brunet" aux Illinois.

L'amour fraternel pour tous les membres de l'Institut, il allait le manifester durant son séjour chez le curé L.-M. Brassard. Le Père Bournigalle affirme que le clergé recevait de lui de mauvaises informations qui se colportaient partout.²⁹ Le presbytère de Longueuil était le point de rencontre des prêtres allant à Montréal ou en revenant. Le fondateur fut probablement ému de ces critiques et il dut en faire la remarque à Mgr Bourget, son ami. Ce qui expliquerait que l'évêque de Montréal trouva bon de dire le 10 avril 1848: "Quant au Père Chiniquy, vous ne devez pas trouver étrange qu'il ait cherché à justifier sa sortie. Je suis loin d'approuver la conduite qu'il a tenue envers vos pères . . "³⁰

Qu'allait penser l'archevêque de Québec du dernier geste de son ancien sujet? Il le fit voir à Mgr Guigues quelques mois plus tard, en avril 1848:

Votre Grandeur se rappelle sans doute les tristes circonstances dans lesquelles elle voulut bien, en qualité de Supérieur des Oblats, admettre sur ma demande, M. Chiniquy dans son établissement de Longueuil. Ces circonstances, que j'étais loin d'avoir oubliées ont dû exciter en moi le plus grand étonnement quand ce Mr, vers la fin de janvier dernier, m'adressa une lettre par laquelle il m'informait de son désir et de son intention de rentrer et d'être employé dans l'archidiocèse de Québec. Comme vous pouvez l'imaginer ma réponse fut celle qu'il devait attendre de moi à la suite et pour les motifs de sa démarche tant auprès de vous qu'auprès de moi. Ma lettre ne manquait pas de lui reprocher les aveux humiliants qu'il m'avait faits, en me priant d'accepter sa démission du poste qu'il occupait dans l'archidiocèse de Québec; et je lui fis comprendre, s'il l'a voulu, que tout cela était trop connu par ici pour qu'il pût espérer un retour décent au milieu de tant de personnes qui étaient bien plus instruites qu'au moment de son départ des causes pressantes qui l'avaient motivé.31

^{29.} C. Bournigalle, O.M.I., Op. cit., 58.

^{30.} Archevêché de Montréal, Lettres, IV: 459.

^{31.} Charles Bournigalle, O.M.I., Op. cit., 58. Le Père Adrien-A. Telmon regrettait le départ de M. Chiniquy. A Mgr Guigues, il dit le 23 décembre 1847: "Je regrette beaucoup la perte du p. Chiniquy. Je crois qu'il aurait pu être très utile, et je redoute l'effet que sa sortie produise au dehors." Archives provinciales O.M.I., dossier: Ottawa, 1ère maison, Evêché 1845-1867. Le P. Telmon qui se trouvait à Bytown [Ottawa] ne pouvait pas connaître tous les détails de l'affaire.

M. Chiniquy prit donc place dans le diocèse de Montréal et de là passa à celui de Chicago. Selon les documents que nous fournit son livre impie cité tout à l'heure, il aurait été invité par Mgr Oliv Vandeveld de Chicago, le 1er décembre 1850 à se rendre en son diocèse pour s'occuper de la colonie canadienne.³² Toutefois, il v a là un petit paragraphe de la lettre de l'évêque dont l'authenticité nous paraît suspecte. Mgr Vandeveld aurait écrit à Chiniquy:

Je demanderai au pape de vous faire mon coadjuteur et vous deviendrez bientôt mon successeur. Je me sens trop faible et en trop mauvaise santé pour porter seul le fardeau de mon trop grand diocèse.33

Ouverture, on le pressent, par trop prématurée de la part de l'évêque de Chicago qui ne manquait certes pas de candidats à proposer à Rome pour son successeur éventuel.

Chiniquy affirme s'être rendu à Chicago en juin 1851,34 Mgr Bourget lui ayant donné l'autorisation de quitter le diocèse le 13 octobre 1851.35 Trois jours après son départ de Chicago, le nouveau missionnaire est aux Bourbonnais.36 De là, il juge bon de faire appel aux Canadiens et quelques-uns le suivent. Le Père Médard Bourassa écrit à Mgr Guigues le 12 avril 1852:

La lettre volcanique de l'abbé Chiniqui qui avait eu de l'effet à la Petite Nation vient de recevoir un terrible choc. Déjà plusieurs familles se préparaient à aller chercher misère au Bourbonnais quand la dernière lettre de l'Evêque du lieu que j'ai lue dans mon assemblée aux intéressés à complètement changé les esprits. Il faut avouer que ce pauvre Mr Chiniquy descend aussi vite que Michel Morin de son arbre. La croisade pour le Bourbonnais n'aura pas le succès de celle de Pierre l'Érmite.37

Heureusement pour les croisés! Cet appel du missionnaire émut Mgr Guigues, qui trouva opportun d'en écrire à Mgr Bourget:

^{32.} Ibid., 498.
33. Fifty Years..., p. 489. "I will ask the pope to make you my coadjutor, and you will soon become my successor, for I already feel too weak and unhealthy to bear alone the burden of my too large diocese."
34. *Ibid.*, 506. Ailleurs, *Ibid.*, 536, il dit être arrivé le 29 octobre.

^{35.} Ibid., 533.

^{36.} Ibidem, 536.

^{37.} Archevêché d'Ottawa, Lettres, IV, 249-250.

L'appel de Mr Chiniqui aux Canadiens se fait même sentir dans nos contrées. Bien des familles se proposent d'émigrer dans l'Illinois. On fait grande attention à ses promesses et on en fait aucune à qui devrait les détruire. Peutêtre Votre Grandeur trouverait-elle opportun de faire imprimer la lettre de Mgr de Chicago... et d'en faire distribuer un grand nombre d'exemplaires dans les paroisses.38

Enfin, à la suite de graves incidents, le nouvel évêque de Chicago, Mgr Anthony O'Regan, se décidait à interdire l'abbé Chiniquy qui se trouvait alors à Sainte-Anne.39

II. — Les Oblats à Chicago

Ces tristes misères poussèrent l'Evêque de Chicago à se tourner du côté du Canada afin d'obtenir des secours. C'est à cette occasion qu'on fit appel aux Oblats.

Le 9 décembre 1856, Mgr Bourget faisait savoir à Mgr Anthony O'Regan que:

Conformément au désir de V. G. j'ai demandé à Mgr Guigues, provincial des Oblats, quelques-uns de ses Pères, pour le service du diocèse de Chicago.

Sa Grandeur m'a paru disposée à entrer en arrangement a ec vous, et je prends la liberté de vous conseiller de lui é rire à ce sujet. 40

Mgr O'l egan suit le conseil. Le 15 décembre 1856, il s'adresse à Mgr Guigues. Mgr de Montréal, souligne-t-il à l'évêque oblat, lui fait espérer que sa d'mande sera exaucée. Depuis le scandale de M. Chiniquy, ajoute l'évêque de Chicago, il faut absolument d'autres prêtres à Bourbonnais et il y a du travail pour plusieurs.41

La 1 éponse ne fut pas encourageante. Mgr de Marseille voyait beaucoup de difficultés à un envoi de ses religieux, à cause de l'éloignement de la maison provinciale, du ministère qui isole les missionnaires, puis

^{38.} Archevêché de Montréal, dossier: Ottawa, 1848-1865.

^{39.} Fifty Years..., 460. On ne peut garantir les affirmations de Chiniquy qui fait souvent erreur sur les dates ou les fausse volontairement.
40. Archevêché de Montréal, Lettres, IX: 482.
41. Archives provinciales, O.M.I., dossier Diocèses étrangers. L'Evêque note qu'il y a au moins 1.500 familles.

aussi des dépenses de voyage et enfin de la pénurie de sujets. On conseille à Mgr O'Regan d'exploiter la bonne volonté de l'Evêque de Montréal.42

Le 30 décembre, Mgr Guigues s'adresse à Mgr Bourget. L'Evêque de Chicago lui a écrit une lettre bien touchante lui demandant des Pères; il lui a répondu qu'il recommanderait instamment sa demande à Mgr de Marseille; mais comme le nombre des ouvriers est petit et que les établissements où les missionnaires sont obligés de se séparer pour suffire au travail, offre toujours de grandes difficultés, il a engagé Mgr O'Regan à s'adresser aux Evêques du Canada dont Monseigneur Guigues connaissait les bonnes dispositions à l'égard des âmes abandonnées de l'Illinois.43 De son côté, Mgr Bourget avait chargé le Père Honorat de dire à l'Evêque de Bytown, ce qu'il pensait de l'affaire de Chicago.44

Le Conseil provincial, réuni en conseil, le 6 février 1857, croyait lui aussi à l'impossibilité d'accepter cette mission. On note:

Cette demande avait été vivement approuvée par Mgr Bourget... Le conseil tout en reconnaissant que cette mission, surtout dans les circonstances présentes, aurait d'heureux résultats pour le bien des Canadiens qui s'y trouvent, n'a pas cru devoir se prononcer pour l'affirmative, 1° parce que le ministère que les pères y auraient ne leur permettrait que très difficilement de vivre de la vie de communauté; 2° à cause de l'éloignement de cette mission du centre de la province ce qui fait que l'action du provincial devient presque purement nominale; 3° à cause du manque de sujets.45

Les instances pour obtenir des Pères se faisaient de plus en plus pressantes. M. I. Désaulniers, prêtre canadien, écrivait de Bourbonnais Grove, le 3 février à Monseigneur Bourget: "Si les prêtres du Canada venaient maintenant, ils seraient bien utiles; et dans le cas où les Pères Oblats se détermineraient à refuser cette mission, pourquoi ne pas prendre des prêtres dans les divers diocèses du Canada."46 Cela revenait à l'idée de Mgr Guigues. Monseigneur Bourget qui avait sûrement fait tout son possible pour envoyer les Oblats à Chicago, pouvait écrire le 6 janvier à M. I. Désaulniers:

^{42.} Archevêché d'Ottawa, Lettres, VII: 387-388.
43. Archevêché de Montréal, dossier Oblats, 1848-1865.
44. Bourget-Guigues, 4 janvier 1857; Archevêché de Montréal, Lettres, X: 166.
45. Archives provinciales O.M.I., Registre du Conseil provincial, II: 60.

^{46.} Archevêché de Montréal, dossier Chiniquy.

J'ai conjuré Mgr de Bytown de prêter, s'il ne pouvait donner deux de ses Pères pour vous remplacer en attendant que Mgr l'Evêque de Chicago puisse se procurer de bons prêtres parlant français. J'attends avec hâte le résultat du conseil qui sera pris probablement demain à Bytown, où il y aura réunion des conseillers pour décider de cette affaire entre plusieurs autres, je présume.47

De toute part, on s'intéresse vivement à cette affaire, puisqu'il y va du salut de compatriotes. Le 16 février 1857, Mgr Bourget fait de nouvelles démarches, auprès de Mgr Baillargeon, de Québec, cette fois:

Je me suis fait un devoir de dire à V. G. que si Mgr de Chicago n'a pu se procurer encore des Religieux pour desservir cette mission désolée, ce n'est pas ma faute, car il s'est mis pour ainsi dire aux genoux de Mgr de Bytown pour avoir quelques-uns de ses Pères. Je pense bien que ce vénérable évêque va continuer ses recherches et j'ai la confiance que pendant que nos prêtres auront soin de ces missions, il fera tous ses efforts pour les remplacer au plus tôt, car il sait très bien que nous n'avons pas même ici autant de prêtres qu'il nous en faudrait pour faire face à tous les besoins de nos diocèses.48

Puis Mgr Bourget lance une idée, qui sera reprise plus tard par Mgr de Goesbriand, évêque de Burlington; à son avis il faudrait une société de missionnaires pour les malheureux canadiens aux Etats Unis.49

Le 9 mars, nouvelle lettre de Mgr Bourget à l'adresse de M. Raymond, cette fois, pour lui dire qu'on n'a pas envoyé de renfort à Chicago, d'abord parce que Mgr de Bytown, provincial des Oblats, "m'a informé qu'il ne pouvait se charger de cette mission, et ensuite parce que le prêtre que Mgr de Tloa (Mgr Baillargeon) destinait à cet emploi se trouvait à une grande distance de Québec... J'ai toujours compté sur les RR. PP. Oblats, parce que le Supérieur de Montréal m'a toujours dit qu'il désirait beaucoup cette mission et qu'il espérait que Mgr de Bytown n'y mettrait point d'obstacles."50

^{47.} Archevêché de Montréal, Lettres, X: 18.

^{48.} Ibid., X: 41. 49. Mgr Bourget à Mgr de Goesbriand, 1er septembre 1868. Il se dit heureux de l'idée de collège pour former des prêtres pour les Etats-Unis. (Evêché de Burlington, dossier Goesbriand.) On trouve au même endroit les constitutions d'une société intitulée : Missionnaires canadiens de N.D. de Bon Secours pour les canadiens émigrés aux Etats-Unis. Le texte est de la main de Mgr Louis de Goesbriand. 50. Archevêché de Montréal, Lettres, X: 50.

Entre temps, Mgr O'Regan était revenu à la charge le 17 février. Il renouvellait sa demande d'une manière urgente.⁵¹ Cette nouvelle tentative devait avoir le même sort que la première. Mgr Guigues répondit le 4 mars:

Avant de répondre à votre lettre j'ai voulu examiner avec le plus grand soin s'il n'était pas possible avec le nombre d'ouvriers que nous avons de faire quelque combinaison pour pouvoir satisfaire à la demande de votre Grandeur, mais je dois lui dire avec un profond regret que c'est impossible. Les RR. PP. Oblats ont été forcés d'abandonner la résidence qu'ils avaient à Burlington afin de fortifier les maisons qui sont en souffrance, à moins donc de recevoir de Marseille un secours d'ouvriers que j'ai malheureusement la crainte de ne pouvoir obtenir il serait imprudent de ma part de faire un nouvel établissement. J'ai donc prié et fait prier Mgr de Montréal de ne pas oublier les Canadiens qui sont dans votre diocèse. S'il pouvait détacher deux ou trois bons prêtres pour les mettre à la tête des diverses localités que vous jugeriez le plus convenable, ce serait, je crois, encore préférable pour le moment à une communauté, car les membres des communautés ne se séparent pas sans détriment des uns et des autres.

...les prêtres séculiers accomplissent leur vocation en vivant séparés. J'espère que Mgr de Montréal se rendra à ce désir qui lui a été déjà vivement exprimé par plusieurs personnes, et si en insistant encore je puis aider à l'y décider je serai heureux d'avoir pu, à défaut des RR. PP. Oblats contribuer à vous donner un secours que votre Grandeur mérite à toutes sortes de titres.⁵²

Mgr Bourget, malgré son grand désir d'envoyer les Oblats à Chicago, se rangea à l'avis du Provincial et de son conseil. Le Père P.

^{51. &}quot;Revd Desaulniers urges me to renew my application for a branch of the Oblate Fathers at Bourbonnais... to take charge of the Canadian missions there. "I trust that this my second application will be more successfull than the first and that your Lordship will let some of those good Fathers to rescue from ruin the faithful of Canada amongst us. Mr Dessaulniers proposes to retain immediately. I must urge your Lordship to favor me with an early reply and also with a favorable one. Unless you assist me I believe that the Canadians will be destroyed by the wicked Chiniquy.

[&]quot;I have now, I may say, no hopes but in the Oblat [sic] Fathers. In a former letter I gave you all the particulars about the Missions. I trust in the goodness from merciful God and that this letter may have a happier result. I will expect your reply with much anxiety." (Archevêché d'Ottawa, dossier: Diocèses étrangers: Illinois, Evêchés, 1857-1941 et aussi Lettres, VIII: 15).

^{52.} Ibid., Lettres, VIII: 14-15.

Aubert, Supérieur de la maison de Montréal, l'écrit à Mgr Guigues le 4 mars. Il a vu Mgr de Montréal et ce dernier accepte "nos vues et n'est nullement contrarié. Il écrit à Québec pour obtenir un prêtre, et S. Hyacinthe en fournira, croyait-il, et lui en a un de prêt." 53

Malgré un long retard, l'Evêque de Chicago pourra enfin compter sur les Oblats au moins pour une retraite. Mais, hélas, le pauvre évêque, dans sa joie, ne se doute pas de la peine et des tracas sans fin que cette visite des Oblats lui coûtera, sans que ces derniers en soient responsables.

Le Codex de Montréal note le 11 octobre 1858:⁵⁴ "Le 11 octobre, les Pères Lagier (Lucien) et Brunet (Auguste-Albert) sont partis de Montréal pour les Illinois."

Le texte laconique, cache des choses plus pénibles et de véritables sacrifices. Le Père Aubert, ne manque pas de le dire à Mgr Guigues:

Les PP. Lagier et Brunet sont partis ce matin pour le Bourbonnais; Mr Bernard Prêtre de Québec les accompagne. Le pauvre P. Lagier n'y a été que par obéissance; la figure de M. Mailloux l'épouvante. M. Chapeau chez qui il se trouvait quand il a reçu une lettre qui lui annonçait de revenir à Montréal pour se rendre aux Illinois lui a fait le tableau le plus sombre et le plus décourageant de la mission qu'il allait faire... Bref il est parti après avoir fait avec son compagnon trois jours de retraite. M. Bernard a l'air d'un bon et excellent compagnon. Il connaît très bien Chiniquy, il lui avait succédé à la cure de Beauport. Ils ont tous besoin de prières, l'oeuvre sera dure et difficile.

Mgr de Tloa en répondant à ma lettre me charge de vous remercier mille fois, d'avoir eu pitié des pauvres gens du Bourbonnais. Mgr de Montréal qui désirait également cette mission a donné pour les pères une lettre des plus flatteuse pour Mgr Duggan. 55

Le choix du P. Brunet pour Illinois n'est peut-être pas étranger au post-scriptum de la lettre de Chiniquy à Mgr Guigues après sa sortie du noviciat. On se souvient qu'il priait l'évêque de saluer affectueusement "mon cher et bon Père Brunet." 56

^{53.} Archives provinciales O.M.I., Registre des lettres..., I: 44.

^{54.} Ibid., 157. 55. 12 octobre 1858; Archives provvinciales O.M.I., dossier Montréal : Saint-Pierre, 1858.

^{56. 7} décembre 1847; Archives provinciales O.M.I., dossier Charles Chiniquy.

Les Pères commencèrent leurs travaux par la mission de Bourbonnais qui eut un plein succès. Puis, avec l'assistance des deux prêtres canadiens qui séjournaient dans la contrée, ils donnèrent simultanément les exercices à Sainte-Anne et à Kankakee. Le P. Lagier alla dans la première de ces paroisses, poste périlleux, à cause de la présence de l'apostat et de ses adeptes; le Père Brunet se rendit à Kankakee, où il pouvait être utile et aux Canadiens et aux Irlandais.⁵⁷

La mission, d'après le Canadien du Canada du 26 novembre 1858, eut un grand succès. Nous nous permettons de transcrire cette pièce.

Depuis la visite de Monseigneur Dogan, 58 coadjuteur de St Louis et administrateur de Chicago, au commencement du mois d'août dernier un très grand nombre de schismatiques se sont réconciliés avec l'église catholique. La visite de ce prélat distingué qui avait employé la plus grande énergie en allant à Ste Anne le foyer du schisme pour confirmer les sentences de suspense et d'excommunication portées par ses prédécesseurs contre l'abbé Chiniquy, sentences qu'il renouvela lui-même en présence du grand coupable et de ses fougueux partisans, avaient puissamment contribué à ouvrir les yeux aux moins clairvoyants.

MM. le grand vicaire Mailloux et Lapointe qui se sont volontairement exilés du pays avec l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques pour voler au secours de nos compatriotes des Illinois se sont exposés à toutes sortes de séductions, véritables apôtres qui travaillent depuis longtemps avec tant de courage et de dévouement... au bien spirituel de ces frères qui vivent sur la terre étrangère; voulant faire participer leurs paroissiens aux grâces insignes des exercices spirituels de la retraite, prièrent Monseigneur Doggan de vouloir bien s'adresser à Mgr de Tloa avec supplique d'envoyer des prêtres à cet objet. Mgr de Tloa, qui a déjà tant fait pour ces missions lointaines, s'estima heureux de pouvoir répondre à cet appel de Monseigneur l'administrateur de Chicago et s'empressa d'organiser cette mission destinée à produire tant d'heureux fruits de salut et parmi les catholiques et parmi nos frères égarés. Il en conféra immédiatement avec Mgr de Bytown

^{57.} Notice nécrologique du P. Brunet dans Notices nécrologiques des O.M.I., I: 282-283. Sur cette mission voir aussi la lettre du P. Aubert, O.M.I. au P. Casimir Aubert, 4 avril 1859, dans Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, 1 (1862): 37 et sv.
58. Lire Duggan.

Supérieur Provincial des Oblats qui, avec la plus grande bienveillance, mit à sa disposition deux des membres les plus distingués de la Société. Les Révérends Pères Lagier et Brunet et M. Bernard curé de Ste Claire de Joliet furent députés pour cette lointaine et pénible mission. Les missionnaires se mirent en marche sans délai et arrivèrent à Chicago le 15 octobre dernier où ils furent reçus avec distinction par Mgr Doggan qui leur conféra à tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires dont ils avaient besoin. Après un jour passé à Chicago ils prirent la route de Bourbonnais. Là, des amis les attendaient et les recevaient avec bonheur. Aussitôt le plan des missions organisé, on se mit à l'oeuvre à Bourbonnais, et des retraites régulières furent données successivement dans les différentes missions confiées aux soins des Révérends MM. Mailloux, Lapointe et Brassard, c'est-à-dire à Ste Anne, à Kankakee, du côté de la rivière Kankakee opposé à Bourbonnais, à St Georges des petites îles, à l'Erable, à Monesse et à Mentino et partout le succès a dépassé l'attente générale. Malgré les pluies presque continuelles et des chemins très mauvais, nos compatriotes ont assisté en foule aux exercices spirituels avec la plus grande ferveur et se sont approchés des sacrements avec la piété la plus édifiante. L'apostat Monsieur Chiniquy qui depuis quelque temps a levé entièrement le masque, qui aujourd'hui n'ouvre plus la bouche que pour blasphémer presque continuellement contre les dogmes de l'Eglise catholique, contre ses sacrements, contre sa morale et les pratiques de dévotion les plus chères aux coeurs catholiques, ne cessa de vomir les calomnies les plus atroces contre l'Eglise, ses papes, ses évêques et ses prêtres, qui s'accuse lui-même publiquement et sans honte de toutes sortes de turpitudes pour faire croire les horreurs qui sortent de son coeur, l'apostat éhonté a mis tout en oeuvre pour empêcher ses adeptes d'assister aux instructions. A Ste Anne, par exemple, pendant que la retraite s'y faisait, il a arboré sur son église le drapeau de l'indépendance (les gens appellent ce drapeau le pavillon de la résistance) il a visité et fait visiter toutes les maisons des schismatiques pour les prémunir contre les dangers qu'ils allaient courir de perdre leur sainte foi; si par hasard ils avaient le malheur d'écouter les prêtres venus du Canada exprès pour les pervertir; il a annoncé des grand'messes pour tous les jours de la mission et pour les attirer plus sûrement il a déclaré qu'il avait à leur dire dans son église des choses extraordinaires, comme il n'en avait jamais dites. (On devine aisément ce que c'étaient ces choses), et qu'enfin il allait leur faire une retraite lui aussi! Il comprenait encore malgré ses erreurs, que la foi catholique est profondément enracinée dans les coeurs canadiens et que s'ils entendaient la vérité malgré tout ce qu'il a dit et fait pour les pervertir, un grand nombre d'entre eux se reconcilieraient sincèrement avec l'Eglise et l'abandonneraient pour toujours. Cependant malgré les machinations infernales, à peu près 150 schismatiques sont entrés dans l'unité de l'Eglise et ont participé à ses sacrements avec la foi et la piété les plus vives et parmi eux un certain nombre étaient les plus dévoués sectateurs de l'apostat. Tous les catholiques à quelques exceptions près ont fait leur paix avec le Seigneur et sont disposés à marcher dans la bonne voie qu'ils ont embrassée.

Pendant les missions deux protestants ont abjuré l'hérésie et ont reçu le baptême; ces deux convertis remplacent avec gain pour l'Eglise tous les schismatiques et apostats des Illinois.

Pour ajouter aux joies des catholiques, Monseigneur Doggan a administré le sacrement de confirmation à Bourbonnais, le 12 du courant à 173 personnes et il a fait deux instructions en français au grand contentement de tout son auditoire. La clôture générale des retraites s'est faite à Bourbonnais le 16 de ce mois par une messe solennelle d'actions de grâces suivie du Te Deum et au sortir de l'église tous les catholiques ont présenté aux missionnaires, par l'entremise de Monsieur le Docteur Letourneux une adresse de remerciements et de reconnaissance que l'on verra avec plaisir, parce qu'elle fait honneur en tout point aux bons sentiments de nos compatriotes qui sont et qui veulent toujours rester catholiques et Canadiens.

Aux très Révérends Pères Lagier et Brunet, Oblats, et au Révérend Monsieur Bernard, curé de Ste Claire.

Messieurs,

Demandés depuis longtemps et attendus avec impatience vous êtes enfin arrivés au milieu de ces pauvres enfants exilés du Canada, sur une terre étrangère! Et qui dira les expressions de joie qu'a causée votre arrivée aux Illinois. Avez-vous vu comment ces visages canadiens s'épanouissaient en vous regardant vous surtout Révérend Père Lagier qui comptez autant d'amis de coeur qu'il y a d'hommes qui vous ont entendu parler du bon Dieu et du bonheur de l'aimer! 50 Avez-

^{59.} Le P. Lagier était très connu dans l'est du Canada pour sa prédication.

vous vu avec quel courage, quel entrain, quelle constance on venait pour vous entendre Révérends Pères et Monsieur, malgré la pluie et des chemins impraticables! Avez-vous vu le bonheur peint sur toutes les figures de ces heureux catholiques qui venaient de faire leur paix avec le bon Dieu. Vous avez vu tout cela écrit sur le front de ceux que vous avez sanctifiés, mais vous n'avez pas vu tout ce qui se passait dans les coeurs de ces heureux catholiques. Permettez-nous alors de vous dire combien tous les catholiques canadiens de l'Illinois vous sont reconnaissants. Combien ils vous aiment et vous remercient dans la plénitude de leurs coeurs possesseurs de la paix de Dieu que vous y avez versée! Vos prédications ont ramené un grand nombre d'égarés par le schisme, elles ont consolé un plus grand nombre d'âmes souffrantes, et raffermi dans la foi un plus grand nombre encore de personnes, que la tourmente causée par la révolte d'un prêtre contre l'Eglise avait fait chanceler. Pour de tels bienfaits il n'y a pas de récompenses ici-bas, elles vous seront données au ciel par la main du Souverain Pasteur des âmes.

Nous espérons encore le retour de ceux de nos compatriotes qui ont refusé de venir vous entendre; veuillez le demander à Dieu en union avec nous; car nous savons qu'un nombre assez considérable de ceux qui sont retenus hors de l'Eglise ne sont pas encore séparés d'Elle par le coeur, mais seulement trompés par d'incroyables machinations. Ils reviendront avec nous.

Du beau pays du Canada où vous allez retourner, veuillez vous souvenir des Canadiens catholiques de l'Illinois et dire quelques mots au bon Dieu pour qu'eux et leurs enfants conservent la foi de leurs pères. Veuillez dire à nos compatriotes du Canada de toujours écouter la voix de leurs pasteurs légitimes, et de ne jamais prêter l'oreille à la parole illégitime d'un prêtre condamné; car, hélas, plusieurs de leurs compatriotes infortunés de l'Illinois, pour avoir écouté cette voix trompeuse ont fait un immense naufrage. Veuillez enfin les prier en notre nom de ne pas recevoir au milieu d'eux le malheureux prêtre qui ici a osé lever l'étendard de la révolte contre l'Eglise; et qu'on se bouche les oreilles s'il avait l'audace d'élever la voix au milieu d'un peuple fidèle, pour lui faire entendre ces paroles perfides qui ont égaré plusieurs de nos compatriotes qu'il avait attirés dans l'état de l'Illinois sous le prétexte menteur de les préserver de l'erreur.

Enfin puisse le Dieu de bonté dont vous êtes les dignes ministres, vous préserver de tout accident pendant votre retour au pays.

Veuillez, très Révérends Pères, remercier votre digne Supérieur de vous avoir envoyés vers nous pour nous sanctifier.

Veuillez aussi, Révérend Curé de Ste Claire, remercier Monseigneur l'Administrateur de Québec d'avoir tout organisé pour cette mission et même pour avoir avancé l'argent nécessaire pour votre voyage.

Le Père Lagier, profondément ému ainsi que les confrères, répondit admirablement bien en son nom et au nom des deux autres missionnaires à l'adresse présentée; il rendit un hommage bien mérité au dévouement et à la vie de sacrifice des RR. MM. Mailloux et Lapointe qui font tant de bien au milieu de cette colonie canadienne, il les remercia de lui avoir fourni l'occasion de venir s'édifier au milieu de cette population dont la foi s'est montrée très vive et si agissante, et il termina en exhortant tous les catholiques à se montrer pleins de charité envers leurs pauvres frères égarés et à demeurer toujours canadiens et catholiques.

Après les fêtes de la grande famille catholique vinrent les fêtes de la famille canadienne.

Les missionnaires furent successivement invités à la table de plusieurs des braves habitants de cette colonie lointaine. Ce fut là que l'on parla de la Patrie absente dont on raconta les histoires et dont on chanta les gaies chansons. Pourtant cette joie n'était pas sans mélange; qui dirait en effet combien de coeurs sanglotèrent alors des douleurs de l'absence, et combien le Canada reçut alors de pensées et de regrets de l'avoir quitté. 60

* * *

Si les habitants de Chicago étaient heureux et très satisfaits de leur mission, le supérieur des Oblats de Montréal prétend qu'elle n'a pas produit tout l'effet qu'on en pouvait raisonnablement attendre, bien que quatre-vingts familles aient été retirées du schisme et la partie fidèle raffermie et régénérée. Ce qui peinait le P. Aubert, c'était de voir encore environ 80 familles sous l'autorité de M. Chiniquy, dont un bon nombre étaient perdues presque sans espoir. Le malheureux Chiniquy, dit-il,

^{60.} Cité dans le Codex de Montréal, I: 157-162.

travaille de toutes ses forces à leur enlever la foi, et à l'heure qu'il est il doit leur en rester fort peu.⁶¹

Un événement douloureux devait pourtant se produire avant le départ des missionnaires. Le Canadien, déjà cité, continue son récit :

Les missionnaires devaient partir pour le Canada mercredi le 17 du courant; mais il manquait quelque chose à la joie de ce beau jour de la veille du départ, et il fallait que l'apostat monsieur Chiniquy le fît distinguer de tous les autres jours et les catholiques de l'Illinois en garderont longtemps le souvenir. Cet homme qui ne vit que de scandales, a eu l'audace de faire arrêter comme prisonnier, le Père Brunet sous le prétexte menteur que le Révérend Père l'avait accusé d'avoir fait bruler l'église de Bourbonnais en 1853. Cette nouvelle fut connue en un instant et excita l'indignation des catholiques contre le misérable qui depuis si longtemps travaille à leur perte. On est venu en foule au presbytère pour donner le cautionnement nécessaire afin que le Père Brunet ne fût pas transporté dans la prison de Kankakee. Le bon Père s'est estimé heureux de recevoir cet affront de la part d'un homme que sa Compagnie a reçu et nourri gratuitement pendant 15 mois avant son départ pour l'Illinois. Comme de raison le Père Brunet est descendu tranquillement au Canada avec ses deux confrères, et si le pauvre Chiniquy soutient ce procès, qui est fixé au troisième lundi de décembre, il aura plus d'un sujet de s'en repentir. Il y a actuellement plusieurs personnes qui ont des affaires importantes à régler avec lui.

Chose étonnante, c'est que les trois missionnaires sont partis glorieusement de Kankakee; depuis le schisme, c'est la première fois que des membres du clergé, soit évêques ou prêtres, partent de cet endroit sans insulte, et cependant le fauteur des désordres était là.

Quatre-vingts familles sur au moins 1500 familles canadiennes, qui restent attachées à l'hérésiarque schismatique, et de ces 80 familles à peine s'en trouve-t-il 20 qui lui sont entièrement dévouées. La crainte et d'autres causes qu'on ne peut faire connaître maintenant retiennent toutes ces familles dans le schisme. Que Dieu veuille leur ouvrir les yeux !62

^{61.} Aubert-Guigues, 24 novembre 1858; Archives Provinciales O.M.I., dossier Montréal; Saint-Pierre, 1858.

^{62.} Cité par le Codex de Montréal, I: 162-163.

Le Père Aubert précise un peu cet événement. Il affirme que la veille du départ des missionnaires, le "shérif" vint apporter un "warrant" contre le Père Brunet, accusé d'avoir dit en conversation privée que Chiniquy était un mauvais prêtre; qu'on l'accusait d'avoir fait brûler l'église des Bourbonnais. Quelques bons catholiques acutionnèrent pour l'accusé la somme de 2,500 piastres. Un avocat déclara qu'il n'y avait rien à craindre; mais le Père Aubert doutait que le pauvre Père Brunet ne fût obligé de retourner à Kankakee. Tout le monde, dit-il, a été indigné de la conduite de Chiniquy dans cette affaire qui pourrait lui attirer de fort grands embarras.64

Un épisode malheureux allait commencer, qui entraînerait bien des ennuis, non seulement au pauvre Chiniquy, mais également au missionnaire faussement accusé.

Il n'est pas facile de déterminer la cause qui incita Chiniquy à s'attaquer au Père Brunet. Peut-être s'était-il indigné d'avoir vu celui qu'il avait appelé son "ami" parmi ceux qui étaient venus le combattre. Le Père Brunet, homme simple et sans beaucoup de défense, était aussi une proie relativement facile à saisir.

III. - Le procès

Le Canadien prévoyait que le procès tournerait à la honte de Chiniquy. Le Père Aubert le souhaitait également de tout son coeur, mais sans se sentir cependant tout à fait rassuré. Un premier procès eut donc lieu à Kankakee à la fin de 1858. Il nous est possible de suivre la marche des procédures par les archives de la cour de Kankakee. Le 27 décembre 1858 6 l'avocat de la défense demande de renvoyer la poursuite, ce que la cour refuse. Six avocats sont en présence: MM. Lake, Loring et Caulfield pour le Père Brunet, MM. Paddock, Moore et Bonfield ont été retenus par Chiniquy. On pouvait donc espérer de l'éclat. Le 28

^{63.} Le P. Aubert dit qu'il y eut trois canadiens qui se portèrent garants du P. Brunet; Lettre au T.R.P. J. Fabre, 16 juillet 1866 dans Notices nécrologiques O.M.I., I: 283.

^{64.} Aubert-Guigues, 25 novembre 1858; Archives Provinciales O.M.I., dossier Montréal: Saint-Pierre, 1858.

^{65.} The Kankakee Circuit Court in the case of Charles Chiniquy vs Auguste Brunet (Brunette) — Slander — (5000). Plaintiffs Book "B" and "D". 66. Ibid., 333.

décembre un cautionnement est refusé au défendeur; ⁶⁷ mais le 3 janvier 1859 le P. Brunet obtient un délai de 30 jours pour plaider, mais à la condition de payer les frais du délai. ⁶⁸ Entre temps, on apprend de Montréal que le procès du P. Brunet aura lieu à Kankakee le 13 avril. M. Mailloux a fait savoir qu'un célèbre avocat se charge de la défense pour la somme de \$200; il demande également de l'argent pour décharger les témoins. Le Père Aubert ajoute:

Après avoir bien examiné cette affaire, je me suis décidé à envoyer le P. Brunet à Kankakee, car il est juste qu'il dégage ceux qui ont répondu pour lui la somme de \$2,500. En mettant au pis qu'il perde, il en sera quitte pour jurer qu'il n'a pas un sou, ce qu'il peut faire sans blesser sa conscience. Je lui donnerai toutes les instructions par écrit dont il aura besoin... Je tremble de le voir paraître en cour. J'espère cependant que le bon Dieu aura pitié de son innocence. Ce voyage, entraînera sans doute des frais; mais c'est encore le parti le moins coûteux. Le cher Evêque de Chicago, ferait une charité s'il prenait un peu en main cette affaire ou lui donnait quelqu'un pour l'assister; c'est pour son propre diocèse qu'on a travaillé. S'il faut que même innocents et après avoir donné la sueur de nos pères, il faille encore se saigner, c'est un peu fort; je pense que si vous lui écriviez; car le P. Brunet s'arrêtera chez lui en passant, cela pourrait être très utile... le bon Dieu a pitié des innocents, j'ai la confiance qu'il ne l'abandonnera pas.69

Les procès-verbaux de la Cour de Kankakee notent que le 13 avril le jury est choisi; le défendeur a été sommé de paraître au procès; ⁷⁰ le 14⁷¹ le jury l'a trouvé coupable et le verdict a été rendu. Le demandeur reçoit en dommages la somme de \$4,625. Le défendeur fait immédiatement appel pour un nouveau procès, appel qui est accordé le 26 avril 1859. ⁷²

Dans l'intervalle, on s'était montré confiant à Montréal. Le 21 avril, on note une lettre de l'évêque de Chicago où il est dit que le procès de Chiniquy contre le P. Brunet, à moins de faux témoins, se

^{67.} Ibid., 339.

^{68.} Ibid., 364.

^{69. 5} avril 1859; Archives Provinciales O.M.I., dossier Montréal: Saint-Pierre,

^{70.} The Kankakee Circuit Court, 429.

^{71.} Ibid., 432.

^{72.} Ibid., 515.

terminera à la confusion du malheureux Chiniquy et à la gloire de la religion &c. Le procès a dû commencer, ajoute le registre, le mercredi 13 à Kankakee, place éloignée de la ville de Chicago. Le résultat sera connu ici dès demain peut-être.73

On sait, par le Codex de Montréal 74 et par une lettre du P. Aubert au T.R.P. Joseph Fabre, Supérieur général,75 que le jury était composé uniquement de protestants et qu'il a condamné, malgré l'avis du juge, le Père Brunet à 4,625 dollars de dommages et intérêts à payer à M. Chiniquy, parce que le défendeur était prêtre catholique et que le demandeur était devenu des leurs en apostasiant. "Mais Monseigneur de Chicago ayant connu le verdict inique prononcé par le jury a envoyé son avocat Mr Caulfield, qui par sa science et son éloquence est parvenu à faire casser l'arrêt inique et monstrueux porté contre le P. Brunet."

Les frais de ce premier procès constituèrent une lourde charge pour les Oblats. Le P. Aubert le fait savoir à Mgr de Montréal le 5 mai. Il ne voit comment solder d'abord les frais des avocats et des témoins; d'un autre côté, "la population des Illinois qui est catholique est pauvre et les prêtres qui se sont dévoués au salut de leurs confrères le sont autant que leurs ouailles."76 Les susdits frais, y compris le voyage, s'élevaient à \$425.00, mais Mgr de Tloa avait déjà fourni \$110.77 Quelques jours plus tard, le P. Aubert a envoyé le reste de la somme due aux avocats. Il doute que l'on puisse jamais recouvrer ces dépenses et ajoute: "Si nous faisions plusieurs missions de cette sorte nous serions bientôt ruinés. J'espère que le bon Dieu viendra à notre secours, car c'est pour sa gloire que dans cette circonstance nous nous trouvons dans l'embarras.78 Mgr de Montréal, de son côté, a l'intention de faire appel à la générosité de ses prêtres pour payer les frais du procès.

Le second procès s'ouvrit le 3 janvier 1860.79 L'avocat de la défense, Mr Lake, obtint un sursis d'une semaine. Le 4 janvier le procès était

^{73.} Archives provinciales O.M.I., Registre des lettres...; I: 178. 74. Ibid., 165.

^{75. 16} juillet 1866; Notices nécrologiques O.M.I., I: 284.

^{76.} Archevêché de Montréal, dossier Oblats.

^{77.} Ibid., 17 mai.

^{78.} Aubert-Guigues, 26 juin; Archives provinciales O.M.I., dossier Montréal: Saint Pierre, 1859.

^{79.} The Kankakee Circuit Court, 560.

fixé pour le 11.00 A cette date, on procéda au choix du jury et la cour refusa de rejeter la déposition de Julia Patnaud.01 Le 21 janvier "l'évidence" était conclue, et après avoir entendu les instructions des avocats et de la cour, le jury se retira pour délibérer. Il rendit le verdict suivant: "We the Jury find said defendant guilty in manner and form as alleged in said Plaintiff's declaration and so assess said Plaintiff damages to the sum of 2,500."

C'était déjà une diminution de \$2,000. L'avocat du P. Brunet demande alors un troisième procès, malgré l'opposition de l'avocat de Chiniquy qui insiste pour que le jugement soit définitif et que l'accusé paye au demandeur la somme exigée, y compris les frais des témoins. Les raisons alléguées par la défense pour un nouveau procès sont les suivantes:

- 1°. The declaration not sufficient to sustain a verdict thereon.
- 2°. First count of declaration not sufficient to sustain the verdict and no proof under the second count.
- 3°. Second count was not sufficient to sustain the verdict.
- 4°. The verdict was against the evidence.
- 5°. The verdict was against the law.
- 6°. The Court erred in refusing Defendant's tenth and eleventh instructions.
- 7°. The Court erred in giving Plaintiff's instructions.
- 8°. The damages (\$4600) were excessive.
- 9°. The Court erred in allowing any evidence to be given to the Jury under the declaration.
- 10°. Improper influence were brought to bear upon some of the Jurors when not in the presence of the Court.

Lake, Caulfield, and Loring.

Defendant's Attorneys.

Filed Jan. 30, 1860.

Le 9 février 1860, la cour refuse un nouveau procès et condamne de nouveau le P. Brunet.

Les deux principaux témoins de Chiniquy ont été Joseph Regnier et Ann Patnaud, évidemment Patenaude. Le premier témoigne par le

^{80.} Ibid., 570.

^{81.} Ibid., 608.

récit d'une prétendue conversation échangée au confessional.⁸² Malgré l'objection de la défense, qu'il s'agit d'une conversation privée et confidentielle, le témoignage est accepté. Le Père Brunet aurait alors dit au témoin Regnier, que c'était fort mal agir que d'aller écouter M. Chiniquy; il aurait ajouté que, si ledit témoin promettait de n'y pas retourner, lui, le Père Brunet le confesserait. Le Père aurait encore affirmé savoir que M. Chiniquy avait brûlé l'église de Bourbonnais et que, pour ce, il pourrait produire plusieurs témoins.

Ann Patnaud, présentée ensuite à la cour, donna son témoignage en français. Le Père lui aurait dit, également en confession, que M. Chiniquy était un méchant homme.⁸³ Il lui aurait encore demandé si elle savait que M. Chiniquy avait brûlé l'église de Bourbonnais. La conversation s'était tenue le 28 octobre 1858.

L'avocat du Père Brunet présenta à son tour 48 témoins du Bourbonnais. Ceux-ci témoignèrent qu'avant le mois d'octobre 1858, il y avait suspicion générale, dans les environs de Bourbonnais, que Chiniquy avait incendié l'église. Un témoin, Peter Spinck, affirma bien connaître les Oblats et certifia que le P. Brunet ne possédait pas un sou.

Puis Chiniquy produisit 71 témoins. Quelques-uns jurèrent avoir entendu dire que Chiniquy avait incendié l'église, ajoutant toutefois que la suspicion n'était pas générale; les autres jurèrent n'avoir jamais rien entendu de tel. Sur ce, prit fin la suite des témoignages. Le demandeur demanda alors des renseignements que la cour lui donna en ces termes: "Si le jury croit d'après les témoignages que le défendeur a prononcé les paroles substantielles telles qu'alléguées dans les déclarations, accusant le demandeur d'avoir incendié l'église de Bourbonnais, la loi implique qu'elles furent prononcées malicieusement, la loi dans ce cas favorise le demandeur." Evidemment la défense s'objecta à cette interprétation. Elle aussi demanda des explications, mais qui lui furent refusées. Entre autres choses, elle soutenait que "le demandeur n'ayant introduit aucun témoignage ou preuve montrant un dommage spécial en tant que ministre, il ne peut rien recevoir sous la deuxième accusation." La défense prétendit même que les mots "a brûlé l'église de

^{82.} Le P. Pierre Aubert, dans la lettre précitée au T.R.P. Fabre, affirme que Chiniquy avait envoyé de ses suppôts simuler la confession afin de prendre le P. Brunet au piège.

83. "a bad character".

Bourbonnais" ne sauraient être sujets à des poursuites judiciaires, à moins que le jury n'admît comme prouvée l'intention malicieuse, à savoir que le défendeur aurait délibérément accusé le demandeur du crime d'incendiaire.

Le jury se retira et donna le verdict de culpabilité que nous savons. Le 7 mars 1860, le P. Aubert écrit à Mgr Guigues pour lui donner des nouvelles du procès. Le P. Brunet était condamné. L'Evêque de Chicago avait porté la cause devant la cour suprême. Puis des difficultés financières surgirent qui durèrent longtemps. On découvrit, malheureusement trop tard, l'illégalité des cautions. Première chose dont il eût fallu s'assurer, déclarait le P. Aubert. Ce qui eût laissé Chiniquy dans quelque embarras. Mais à Chicago on avait tablé sur l'insuccès de l'apostat. On n'avait donc rien négligé pour assurer la réussite du procès. Les honoraires des avocats avaient entraîné de fortes et inutiles dépenses. En attendant, puisque le P. Brunet se déclarait insolvable, il ne lui restait qu'à se constituer prisonnier. Nous possédons la copie de l'ordre de la cour prescrivant au shérif de se saisir du prisonnier.

State of Illinois Kankakee County.

The People of the State of Illinois

To Sheriff of said county:

Greetings! We command you that you take the body of Auguste Brunette — Oblate of Mary Immaculate (O.M.I.) defendant in your county and him safely keep so that you have his body to satisfy unto Charles Chiniquy plaintiff TWENTY FIVE HUNDRED DOLLARS which the said plaintiff lately in our Circuit Court of Kankakee County at a term of said Court began and held at the Court House in Kankakee City in the County of State aforesaid in the first Monday of January last past recovered against the said defendant for his damages, etc., in a certain action of slander sustained. And the further sum of 515.34 which were adjuged to said plaintiff for his costs and charges about his suit in that behalf expended. Whereof the said defendant is convicted as appears to us of record and that in ninety days from the date thereof you make due return of this writ with an endorsement thereon

^{84.} Archives provinciales O.M.I., dossier Montréal: Saint-Pierre, 1860.

in what manner you shall have executed the same. Witness. Philip Worcester Clerk of said Court and the seal thereof hereto affixed at our office in Kankakee city aforesaid this 22nd day of May A.D. 1860.

> P. WORCESTER, Clerk by A.M. Wooley, Deputy. 85

Le 15 novembre le shériff répond :

I hereby return this writ not satisfied and that the defendant is not in my County Kankakee City November 15, 1860.

> H. K. BURNAM, Sheriff by James W. Burgess, Deputy

Trouver le P. Brunet n'était pas chose facile; il était revenu à Montréal en attendant le procès de la Cour suprême qui n'aurait lieu qu'au mois d'avril.86 Cet appel fut finalement abandonné.87 En conséquence, afin de libérer les cautions, le P. Brunet alla se constituer prisonnier.

Le Père Aubert explique le cas à Mgr Guigues. Il a vu Mgr de Montréal, et pour lui dire:

que jamais nous ne souffririons que les pauvres pères de famille qui ont répondu pour le Père Brunet fussent victimes de leur bonne foi et de leur dévouement; que notre intention bien arrêtée était de les décharger; mais que ne le pouvant faire en payant l'amende et les frais du procès, le Père Brunet irait se constituer prisonnier. C'est je crois le seul parti à prendre. Si les cautions sont déclarées nulles, c'est terminé; ce qui fait douter, c'est que d'après le bill d'engagement les cautions ne répondent qu'autant que le Père est présent. Il est évident que par le texte les cautions en l'absence du P. Brunet ne répondent de rien; mais il y a une cour en Amérique qui est chargé d'interpréter ces sortes de bills et autres et on dit que cette cour probablement ne verrait là qu'une erreur de rédaction et maintiendrait le principe que les cautions répondent pour l'accusé condamné.88

^{85.} The Kankakee Circuit Court, Book D. Ces documents du tribunal de Kankakee nous ont été fournis gracieusement par le R.P. Joseph Wild, O.M.I., historien de l'Eastern Province des Etats-Unis.

^{86.} Aubert-Guigues, 13 novembre 1860; Archives provinciales O.M.I., dossier Montréal: Saint Pierre, 1860. 87. Idem, 8 mars 1861; Ibid., 1861.

^{88.} Idem, 8 avril 1861; Ibid., 1861.

Le 22 avril le Père Aubert écrit encore :

D'après toutes les informations prises, s'il faut en venir enfin à payer Chiniquy, le seul moyen pour tromper l'espoir de ce malheureux c'est qu'il ne puisse recevoir une obole. Le Père Brunet, par sa présence, déclarant qu'il n'a pas un sou, ne pourra s'acquitter de la dette ou de l'amende, ses cautions ne sont plus tenus à rien et Chiniquy s'il tient à garder le P. Brunet devra payer sa pension, ce qui ne fera probablement pas son affaire.⁸⁹

Le 16 mai 1861, le Père Brunet est bel et bien en prison. Il écrit à son Supérieur à Montréal.

Mes cautions sont déchargés et me voici à ma troisième journée de prison. La cellule n'est pas trop mauvaise et les bons catholiques me montrent beaucoup de sympathie. On a meublé mon appartement et j'ai suffisamment à manger. M. Chiniquy paye trois piastres par semaine pour ma pension. Les Soeurs du Bourbonnais envoient les jeunes filles faire mon barda. M. Gingras fait aussi preuve de charité fraternelle. La privation la plus sensible est de ne pouvoir dire la messe et je ne sais quand cela finira. M. Chiniquy est résolu à ne reculer devant aucun sacrifice pécuniaire et pour moi je vous prie de me laisser finir mes jours dans mon humide et froide prison plutôt que de m'en délivrer en lui donnant la somme énorme sur laquelle il compte. 90

Le 4 juillet le prisonnier écrit à Mgr Guigues: "en la 86^{me} année anniversaire de l'indépendance américaine." MM. Mailloux et Gingras lui rendent toutes sortes de services, mais les catholiques le délaissent. Tout n'est pas rose. Les gardes sont préjugés et le bon Père préférerait l'araignée de Sylvio Pellico à ces gardes. Son avocat, M. Lake, a fait des démarches pour lui obtenir un habeas corpus, mais sans succès. 91

La détention va toujours empirant. Le 15 août, le Père Brunet annonce à Mgr Guigues que rien n'est changé dans sa condition. Il est enfermé depuis trois mois. "Un prêtre catholique en cage est un oiseau si rare pour nos Américains! qu'ils savent bien prendre toutes les mesures pour qu'il n'échappe pas." J'observai, à mon géôlier, ajoute-t-il,

^{90.} Brunet-Aubert, 16 mai 1861; Archives provinciales O.M.I., dossier Brunet, A.

^{89.} Idem, Ibidem, 1861.

^{91. 4} juillet 1861; Ibid.

qu'il n'avait pas besoin de fermer la porte avec tant de soin — il changea aussitôt la serrure pour une meilleure. Les prédicants de quatre ou cinq sectes sont venus me visiter, l'un d'eux m'a présenté une bible." Des Canadiens transformés en épiscopaliens vont le troubler plusieurs fois par semaine par leurs "meetings." Et ces assauts continuent. La gardienne du Père, de la secte méthodiste, a pris tous les moyens pour lui faire manger de la viande le vendredi. Les enfants qui ne sont pas mieux élevés ont jeté des pierres dans sa cellule et un rat énorme en putréfaction. Les rats lui tiennent compagnie en grand nombre. Et nous citons encore le prisonnier:

Chiniquy s'il faut s'en tenir à ses paroles est toujours décidé à me continuer la persécution. Il est décidé de me laisser *pourrir* en prison s'il n'a pas l'énorme somme qu'il demande. Ma liberté est donc encore bien éloignée, heureusement qu'elle est plus entre les mains de la Providence que des siennes. J'ai la confiance, par la protection de Marie, qu'elle saura bien m'arracher des serres du vautour quand le temps marqué par ses décrets sera arrivé. Il faut souffrir partout... 92

Chiniquy pourtant n'était pas au comble du bonheur et tout n'allait pas pour le mieux dans sa cause. Le Père Aubert l'apprend à Mgr Guigues. M. Gingras lui a écrit qu'on a été obligé d'user de ruse pour forcer Chiniquy à prendre charge du Père Brunet, lorsqu'il s'agît de libérer les cautions; il espérait attraper l'argent tout de suite; il ne s'est pas aperçu du piège qu'on voulait lui tendre.

C'est lui, écrit le Père Aubert, qui sera chargé des frais du procès et de plus de payer un écu pour la pension du Père. Le Shérif a déclaré que si Chiniquy tardait une demiheure de payer d'avance on ouvrirait immédiatement la prison au Père Brunet. Mr Lake s'est offert de faire sortir le P. Brunet de la prison, Mr Gingras lui a répondu qu'on ne lui promettait rien, que cependant il lui donnerait vingt-cinq piastres de sa bourse, s'il réussissait. Ce Mr m'écrit qu'il s'est entendu avec le shérif et lui donne pour que le Père ait une bonne nourriture, et qu'il consacre à cela l'argent que j'avais remis au P. Brunet. Nous ne sommes pas encore en dehors de toutes les dépenses.⁹³

^{92.} Ibid.

^{93.} Aubert-Guigues, 24 mai 1861; Archives provinciales O.M.I., dossier Montréal: Saint-Pierre, 1861.

Si le P. Brunet trouve le temps long en prison, son supérieur ne le trouve guère plus court. Le 7 août il écrit à Mgr Guigues :

M. Gingras avant son départ avait combiné un plan d'évasion confié à un homme três habile. Le temps opportun ne s'est-il pas présenté encore pour son exécution ? Je ne sais, mais je commence à craindre que de ce côté-là nous échouions comme dans toutes les tentatives.94

Le jour arrive enfin, le 26 août. 95 Le 30 août le Codex de Montréal note avec joie:

Le 30 août, le R. P. Brunet est revenu de Kankakee... Mais grâce à quelques secours il put sortir de la prison dont les barreaux de la chambre avaient été sciés et a pu arriver sain et sauf à Montréal et s'échapper ainsi des griffes d'imposteur inique et fanatique.96

On comprend que le truc n'eut pas l'heur de plaire à Chiniquy et à ses amis. Nous verrons un peu plus loin comment ils ont interprété l'événement. Le Père Aubert, sensiblement heureux, ne tarde pas à annoncer le retour du Père Brunet. Le 30 août, il écrit à Mgr Guigues, le jour même de l'arrivée du Père à Montréal :

Le Père Brunet nous est arrivé ici sain et sauf, d'après un plan combiné avec Mr Gingras, seul moyen qui restait; on a ménagé une évasion, le P. Reboul vous en fera connaître les détails.97

Nous ne connaissons ces détails que par des témoignages bien postérieurs. Le P. Charles Arnaud, en réponse à un désir du P. Ludger Lauzon, les raconte dans une lettre datée de la Pointe Bleue le 1er mai 1912. On ne saurait garantir la parfaite exactitude de la relation, puisqu'elle est faite 50 ans après l'événement lui-même. Voici ce dont le Père se souvient, autant, dit-il, que ma mémoire peut être fidèle:

Après l'emprisonnement du P. Brunet et l'interdit de Chiniquy, un prêtre canadien fut envoyé à Ste Anne de Kankakee. Je crois que ce prêtre s'appelait Gingras, il avait des rapports fréquents avec le cher prisonnier, ainsi que le géôlier de la prison qui passait souvent la soirée avec le captif. Le

⁹⁴ Caughnawaga, 7 août 1861; *Ibid.* 95. Aubert-Fabre, 16 juillet 1866; *loc. cit.* 96. *Ibid.*, 75.

^{97.} Archives provinciales O.M.I., dossier Montréal: Saint Pierre, 1862.

géôlier ne doutait pas de l'innocence du captif et avait même laissé la porte ouverte pour que le P. Brunet s'évadât, mais celui-ci ne voulut pas en sortir; un autre en profita et le géôlier fut forcé à plus de soin.

M. Gingras eût été bien content si le P. Brunet eût été plus zélé à sa délivrance. Il écrivit au P. Aubert pour commander au P. Brunet d'obéir aux ordres du bon curé, c'est alors qu'il se soumit à tout ce que ses libérateurs firent.

M. Allard employé dans la police secrète se dévoua, fit scier un barreau de la prison mais ne put faire passer le prisonnier. On en coupa un second, mais les chars avançaient vers la station; on manqua le train. M. Allard et le P. Brunet passèrent la nuit dans un champ de blé d'inde, on s'embarqua le lendemain. Le P. Brunet portait des habits laïcs et de grosses lunettes bleues et avait ordre de ne pas parler. On reçut la visite de la police à la station suivante et M. Allard présenta le Père comme un médecin allemand "qui ronfle comme un bon." Ils arrivèrent enfin à l'église St Pierre où ils furent reçus tous les deux avec grande joie. 98

Le P. Arnaud dit tenir ces renseignements de M. Allard lui-même, lors d'un voyage du libérateur à Québec. Le Père Aubert promit alors de payer la pension du fils de M. Allard au Séminaire. Cet argent était mieux dépensé ainsi qu'en satisfaisant aux appétits de M. Chiniquy.

Le témoignage du Père Damase Dandurand, bien que légèrement différent, concorde dans l'ensemble avec celui du Père Arnaud. Il est lui aussi bien postérieur à l'événement.

Voyant qu'il ne voulait point qu'on payat son amende, une partie de la population indignée elle aussi de cette travestie de la justice, laissa à quelques personnes de confiance le soin de travailler à son élargissement clandestin. Ces dernières se mirent donc à limer de nuit l'un des barreaux de sa géôle; puis après avoir disposé de distance en distance des chevaux de relai avec lesquels il devait se rendre en toute hâte au train, ils essayèrent de le remettre en liberté.

Malheureusement le prisonnier était un homme d'une certaine corpulence. Pour cette raison, ses libérateurs se heurtèrent à un obstacle qu'ils n'avaient point prévu. Le Père passa sans difficulté la tête, et même la poitrine, entre les

^{98.} Archives provinciales O.M.I., dossier Arnaud, Charles.

barreaux qui restaient, mais, arrivés au ventre, les Canadiens furent horrifiés de voir que l'espace qu'ils avaient créé était trop petit. Sur quoi, le pauvre prêtre leur dit:

Tirez toujours, tirez; quand même vous devriez y laisser

un morceau de ma carcasse.

Un effort suprême le rendit à la liberté, et vite il sauta à cheval et prit le chemin du Canada.99

Ainsi se terminait l'histoire d'une mission agitée, histoire qui semble parfois tenir de la légende.

Les ennemis du Père Brunet ont évidemment donné leur version de cette évasion. M. L. Duclos dans son *Histoire du Protestantisme français au Canada et aux Etats-Unis* 100 tente, comme on doit s'y attendre, de jeter le ridicule sur l'action du Père Brunet. Il n'a pas le moindre scrupule de respecter la vérité historique.

A la fin d'un banquet en son honneur le shérif de Kankakee lui mit la main dessus. Les témoins ne purent soutenir l'accusation; on avait été sous l'influence du "saint" confesseur. Le Père Brunet fut condamné à payer à M. Chiniquy la somme de quatre mille six cent vingt-cinq dollars, somme que les braves Canadiens collectèrent, mais qui fut payée à des brigands pour enfoncer les portes de la prison, ce qui permit au père Brunet de s'échapper. Quelques jours après, on apprit l'édifiante nouvelle que par une nuit noire la sainte Vierge vêtue de blanc était apparue à la porte de la prison, l'avait ouverte et avait dit au père Brunet : mon fils, sors de là, viens t'en. 101 A-t-on réussi à faire croire à ce miracle nouveau, dont Rome a le monopole? Notre public canadien croira-t-il à la délivrance miraculeuse de ce nouveau saint Pierre? Il y a cette différence c'est que les portes derrière lesquelles Pierre était retenu s'ouvrirent d'elles-mêmes sans être forcées, celles de Kankakee furent forcées et brisées. La sainte Vierge s'était pourvue de tous les instruments qui conviennent aux cambrioleurs.

^{99.} Mémoires du Père Damase Dandurand, O.M.I., I: 50; Texte manuscrit rédigé par le R.P. Adrien-G. Morice, O.M.I. conservé aux Archives Deschâtelets, Scolasticat Saint-Joseph, Ottawa.

^{100.} II: 69-70. 101. Duclos s'appuie sur le Répertoire Général du Clergé canadien de Mgr Cyprien Tanguay, p. 251. Or Mgr Tanguay ne rapporte nul incident de ce genre mais se borne à dire: "missionnaire au Bourbonnais, pour y combattre le schisme".

Personne n'a jamais prétendu que l'évasion du Père Brunet était miraculeuse. Duclos a voulu, sans doute, ridiculiser le Père et surtout sa dévotion très particulière à la sainte Vierge.

Le Père Brunet, de retour au Canada, continua son ministère, et décédait le 17 juin 1866, à l'âge de 50 ans.

G. CARRIÈRE, O.M.I. Séminaire Universitaire, Ottawa, Ont.

N.B. — Avec cette livraison de mars de la REVUE, votre abonnement prend fin pour l'année 1954-1955. Vous vous ferez, sans doute, un devoir de le renouveler le plus tôt possible. Le prix du réabonnement est de \$5.00.